



INFORMATIONS SUR LES VOTES

Avant le mercredi 14 octobre

Le club doit indiquer au Comité le nombre et les noms de ses représentants par mail à emilien@oise-ffgym.fr.

Obligation de licence

Pour pouvoir voter, chaque représentant doit être licencié pour la saison 2020-2021.

Contrôle des mandats

⇒ Organisation

Le contrôle des mandats est organisé, le vendredi 16 octobre au siège du comité, 1 Rue du Général Leclerc en amont des Assemblée prévue ce même jour.

Tous les représentants d'une même association doivent se présenter ensemble.

En cas d'absence de l'un d'eux, le report des voix sur le(s) représentant(s) présent(s) sera effectué, sauf procuration.

⇒ Documents à présenter lors du contrôle des mandats, le jour de l'Assemblée Générale

- ① Un document justifiant l'identité du votant
- ② MANDAT
 - Noter le nombre de voix à l'aide du tableau joint
 - Mandat compléter et signer
- ③ Procuration (si nécessaire) : voir informations ci-dessous

MODALITES DE PROCURATION

Le club qui ne peut envoyer de représentant à l'Assemblée Générale, et qui souhaite se faire représenter par le ou les représentants d'un autre club, doit :

- a – Compléter et signer la procuration.
- b – Compléter et signer le mandat.
- c – Transmettre ces 2 documents (originaux) à la ou les personne(s) qui représentera(ront) le comité.
- d – Envoyer une copie de la procuration au Comité Départemental :
 - ou mail : emilien@oise-ffgym.fr
 - ou courrier : Comité de l'Oise de Gymnastique, 1 Rue du Général Leclerc, 60100 Creil



INFORMATIONS SUR LES VOTES

Modalités de vote

Vote à bulletin secret. Bulletin fourni sur place par le Comité.